



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HFO 32- 46 -68

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (D'USAGE OU CE):

	SANS ETIQUETAGE :
Phrases de risque	Aucune
Conseils de prudence	Aucune
ETIQUETAGE TRANSPORT:	Non réglementé.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	HFO 32- 46 -68
Utilisation Commerciale	Huile hydraulique
Fournisseur	UNIL OPAL Z.I. Clos Bonnet - Boulevard Jean Moulin B.P. 88 49403 SAUMUR Cedex - FRANCE Tél: 02.41.40.18.40 Fax: 02.41.50.52.43 capo.f.frederic@unil-opal.fr
N° d'appel d'urgence	- 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris Hôpital Fernand WIDAL 200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10 - 04.72.11.69.11. - Centre Anti-Poisons de LYON Hôpitaux de LYON Bât.A - 162, avenue de Lacassagne - 69424 LYON Cedex 3 - 04.91.75.25.25 - Centre Anti-Poisons de MARSEILLE Hôpital SALVATOR 249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9 - ORFILA: 01.45.42.59.59

VOIR COORDONNÉES LOCALES EN FIN DE FICHE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

RISQUES SPECIFIQUES : Aucun à notre connaissance, en usage normal.

PRINCIPAUX SYMPTOMES : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.

RESUME DES CONSIGNES EN CAS D'URGENCE : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. Communiquer les indications portées sur l'étiquette de danger.

PRINCIPAUX DANGERS : (Voir chapitres 11 et 12)

Effets néfastes sur la santé

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes sur l'environnement

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses. Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite d'exposition doit être observée.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

Non facilement biodégradable.

Potentiellement bioaccumulable.

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

Dangers physico-chimiques

N'est pas classé inflammable mais est combustible.

Aucun risque particulier, à notre connaissance, en usage normal.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

PREPARATION :

Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %.

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Huile de base (EINECS N° 265-169-7)	265-169-7	64742-65-0	<50 %	-	
Huile de base (EINECS N° 265-157-1)	265-157-1	64742-54-7	<60 %	-	

VOIR SECTION 16 POUR DES EXPLICATIONS RELATIVES AUX PHRASES R

Commentaires sur la composition

Composants contribuant aux dangers:

Sur la base des informations disponibles, les composants de la préparation ne devraient pas apporter de propriétés dangereuses au produit.

Impuretés contribuant aux dangers:

Aucune à notre connaissance, en usage normal.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

INFORMATIONS EN CAS DE:

Généralités

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN :

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

Inhalation

En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion

Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Aspiration

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

POINT D'ECLAIR : (voir chapitre 9)

Appropriés: Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Dangers spécifiques

Déconseillés: Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.

Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de particules en suspension dans l'air et de gaz comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des composés organiques et inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Précautions individuelles

Eviter le contact avec :

- la peau.

- les yeux.

En fonction des risques d'exposition, porter des gants.

Méthodes de nettoyage

Récupération :

Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

Déversement important :

Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Éliminer comme pour déversement limité.

Élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

Prévention des risques secondaires

Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.

MANIPULATION

Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Prévention des incendies et des explosions

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Précautions

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :

- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carter chauds et des contacts électriques.
- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m³).

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

Eviter les projections.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE

Mesures techniques

Conditions de stockage

Voir recommandations ci-après.

- recommandées :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts.

Le stockage soumis aux intempéries. Température de stockage : Ambiante.

Matières incompatibles

Matériaux d'emballage

Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

- Recommandés:

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistants aux hydrocarbures.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

- Déconseillés:

- PVC.

AUTRES CONSEILS : Les récipients de polyéthylène ne seront pas

exposés a de hautes températures en raison des risques de déformation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.
Valeurs limites d'exposition	Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvent s'appliquer localement: - huile minérale (brouillard) : - 8 heures TWA : 5 mg/m ³ ACGIH -15 minutes STEL :10 mg/m ³ ACGIH
Protection respiratoire	Non requis normalement. Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.
Protection des mains	Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures. Gants - Nitrile.
Protection des yeux	Lunettes en cas de risque de projections.
Protection de la peau et du corps autre que les mains	Limiter toute forme de contact avec la peau. Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements. Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).
Mesures d'hygiène du travail	Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées. Se laver les mains avant de manger ou de boire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide à température ambiante
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Légère.
Masse volumique	Entre 870 et 880 kg/m ³ à 15 °C
pH	N/A
Point d'éclair	222 à 240 °C .
Température d'auto-inflammation	> 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	1 % (v/v) (typical value) - based on mineral oil.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	10 % (v/v) (typical value) - based on mineral oil..
Températures spécifiques de changement d'état	Point d'écoulement : - 30 à - 24°C (NF T 60-105)
Pression de vapeur	Négligeable dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
Solubilité	- Dans l'eau : Négligeable. - Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Viscosité	Entre 32,8 - 67 mm ² /s à 40°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter	La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
Matières à éviter	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Les informations ci-après s'appliquent à : - (H): l'homme - (A) : l'animal - (O) : l'homme et/ou l'animal

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

Inhalation, commentaires:	Inhalation (O) N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. EFFETS LOCAUX : Inhalation (H) De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Contact avec la peau	DL 50 > 2000 mg/kg Contact avec la peau (A)
Contact avec la peau, commentaires:	EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O) Probablement légèrement irritant.
Contact avec les yeux, commentaires:	EFFETS LOCAUX : Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant.
Ingestion	DL 50 > 2000 mg/kg
Ingestion, commentaires:	Ingestion (A)

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

Inhalation	Inhalation (H) Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Contact avec la peau	Contact avec la peau (H) Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
Sensibilisation	* Contact avec la peau (O) : Renferme 0,02 % d'un additif qui, à l'état pur, est sensibilisant pour la peau.
Cancérogénèse	Cancérogénèse (A) Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérogène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau. Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérogènes.
Mutagenèse	Mutagenèse (A) N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.
Informations médicales	AUTRES DONNEES : Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement

lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée. De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.

Les huiles moteurs usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation.

Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:

Le produit est liquide dans la plupart des conditions de l'environnement.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

Commentaires sur l'écotoxicité

Mélange faiblement soluble dans l'eau.

Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l.

Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.

La valeur CL/CE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux.

Mobilité

SOL :

- le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile.

EAU :

Flotte à la surface de l'eau.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiellement bioaccumulable.

Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable.

La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination du produit :

Comme pour l'élimination des déchets.

Élimination des déchets

La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des huiles usagées.

Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.

Élimination des emballages souillés

Vider complètement le récipient.

Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu.

Remettre à un éliminateur agréé.

Textes réglementaires

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :

- Décrets n° 73-128 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et 04.11.80.

Réglementation relative aux déchets :

- Loi N° 75-633 du 15.07.75 et décret N° 77-974 du 19.08.77 ; décret N° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets N° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

- loi n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

- Loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

- Loi n° 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU	N/C
Généralités	- Non concerné.
ROUTE (ADR)/RAIL(RID)	
Classe	Non dangereux d'après la classification ADR.
FLUVIAL (ADNR)	
MER (IMO/IMDG)	
Classe	N/R
AIR (OACI/IATA)	
Classe	N/R

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

	Pas de symbole.
Phrases de risque	Aucune
Conseils de prudence	Aucune
RÉGLEMENTATION FRANÇAISE	
Code Sécurité sociale	Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601-603-15. Tableau(x) des maladies professionnelles : n° 36 - 84 - 4 bis
Code du travail	Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977
Autres	* Nomenclature des rejets (voir ° 13) : C173

16. AUTRES DONNÉES

	Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006. Les chapitres suivants ont été modifiés : 1,2,3,8
Restrictions d'emploi	Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques UNIL - OPAL.
Date de révision:	2008-07-15
Annule et remplace la fiche du:	2007-01-16
LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES SUR LES DERNIÈRES FDS SONT SIGNALÉES PAR LE SIGNE *	

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

"L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités."